

Economisez jusqu'à 60% sur le cout de votre assurance de prêt

L'assurance de prêt peut représenter jusqu'à 15% sur le coût total d'un crédit immobilier ! Avec l'application de la loi Hamon à partir du 26 juillet 2014, il sera encore plus simple de faire jouer la concurrence sur l'assurance emprunteur.

En choisissant une assurance individuelle adaptée à sa situation et ses besoins l'emprunteur obtient une meilleure couverture avec des garanties personnalisées tout en bénéficiant d'une économie substantielle.

Pour un couple âgé de 27 ans, cadres et non-fumeurs, qui emprunte 200 000 euros sur 30 ans, au taux nominal de 3.85%. Ils sont assurés avec une garantie complète DC/PTIA/IPT/ITT à hauteur de 50% par tête. Le cout de l'assurance proposée par la banque est de 14 760 €uros (taux à 0,246% sur le capital emprunté) contre 5 400 €uros sur le cout total de l'assurance proposée par CREDIXIA (taux à 0,09% sur le capital restant dû). **Soit une différence de 9 360 €uros sur le cout total de l'assurance, représentant 63% d'économie.**

Attention, toutes les assurances de prêts ne se valent pas et en cas de sinistre les conséquences d'une assurance mal choisie sont beaucoup plus risquées qu'un taux d'intérêt mal négocié pour un crédit immobilier. C'est pourquoi, ne négligez pas ce paramètre dans le montage de votre dossier de prêt et confiez cette analyse à un professionnel qui vous conseillera sur le contrat adapté à votre projet.

En tant qu'assureur-conseil CREDIXIA propose des contrats personnalisés avec des garanties performantes :

- **Irrévocabilité des garanties** : en cas de changement de situation (profession, sport, lieu d'habitation, fumeur, etc...) le client reste assuré aux mêmes conditions sans avoir à informer la compagnie d'assurance.
- **Maintien du tarif pendant toute la durée de votre contrat.**
- **Indemnisation forfaitaire** : la compagnie d'assurance rembourse les échéances de prêt même si l'emprunteur ne subit pas de perte de revenu.
- Un **accompagnement privilégié** avec un conseiller dédié.
- Possibilité de **souscrire des garanties optionnelles** telles que l'IPP (invalidité permanente partielle) ou perte d'emploi très peu distribuées par les banques.
- **Choix du niveau de franchise** qui se rapporte à la garantie incapacité temporaire totale de travail : 30 jours, 60 jours, 90 jours, 180 jours.
- La possibilité de souscrire **un prêt jusqu'à 500 000 € sans examens médicaux** (en fonction de l'âge et de la durée du prêt) et d'assurer des clients jusqu'à 85 ans en Décès/Invalidité.

A propos de CREDIXIA : Créée en 1999, CREDIXIA est une SAS spécialisée dans le courtage en crédits immobiliers, prêts professionnels et assurances. Son rôle d'intermédiaire bancaire lui permet d'obtenir pour ses clients le meilleur taux de crédit immobilier associé aux conditions les plus avantageuses. Indépendant de toutes institutions financières, CREDIXIA n'a aucune obligation de promouvoir un produit. CREDIXIA est membre de l'AFIB, Association française des usagers des banques, et s'engage à en respecter le code éthique. En 15 ans d'expérience, CREDIXIA a su développer une offre de qualité assortie d'avantages attractifs :

0€ de Frais de Courtage sur internet, en agence chez CREDIXIA*
0€ de Frais de Dossier auprès de la banque qui financera le projet*
Le Meilleur accord sous 15 jours ouvrés
Un suivi gratuit et personnalisé avec un conseiller privilégié
Assurance de prêt moins chère et aux mêmes garanties que celles des banques

*Offre réservée pour tout financement d'une résidence principale, secondaire et du premier investissement locatif.